La discussion qui a eu lieu, le 3, au sein de l'Assemblée nationale à propos de l'ampôt à émblir sur x les revenus n'a pas été aussi animée qu'on l'avait soupenme d'abord. Les vacances du premier de l'an, qui ont entraîné le départ de nombreux députés de Versailles, lesquels ont laissé leurs places vides aude nombreux députés de Versailles, quels ont laissé leurs places vides, raient suffi, sans aucun doute, pour pliquer l'accalmie; mais un incident qu'il importe de signaler a contribue encore plus à donner à le délibération le caractere repose et tranquille que la chronique parlementaire signale. Au debut de la séance, on a repris le projet de la commission, ne frappant que certains revenus, à l'exclusion des autres qui ne peu-vent être atteints, ou qui ne doivent pas l'ètred'après le projet. M. Pouyer-Quertier est vonu alors déclarer qu'après lout, en ce qui concernait les valeurs mobilières, la différence entre la commission et le gouvernement n'était pas grande et que peut-ètre on arrivérait à s'entendre ; il a donc demandé le renvoi à la commission actuelle des articles du budget pour 1872 qui concernent l'impôt sur les valeurs mobilières. La commission et le gouvernement vont essayer, en conséquence, de se mettre d'accord et de revenir avec une même rédaction devant la chambre. La paix se trouve ainsi à peu près con-

On a continué ensuite à discuter article par article le projet de la commis-

Des dépêches de Berlin sont d'une nature pacifique. L'empereur Guillaume a prononcé, à l'occasion du jour de l'an, une allocution dans laquelle il a exprimé aux généraux sa gratitude pour la façon dont ils ont, durant la guerre, contribué à l'heureux accomplissement d'une grande tâche. L'empereur a ajouté que, désormais, les efforts de tous doivent teudre à rendre féconde la paix qui, selon tout espoir, est « pour longtemps » as-surée à l'Allemagne, à fortifier les bases sur lesquelles est assise la grandeur actuelle et à développer toutes les res-sources morales et matérielles de la na-

Ces sentiments n'empêchent pas néan-moins le gouvernement de Berlin de trahir ses idées d'extension maritime. La Correspondance provinciale annonce que le lieutenant-général de Stosch a reçu le titre de chef de l'amirauté. Le général de Stosch a été, en même temps. elevé au rang de ministre d'Etat de Prusse. C'est bien un ministère de la marine que l'on constitue, alors que, jusqu'ici, les forces navales allemandes étaient placées sous la direction du général de koon, ministre de la guerre.

On croit que les Cortès espagnoles se réuniront du 18 au 20 janvier.

# CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles le 4 :

Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission de réorganisation de l'armée a décidé que,de 20 à 40, ans tous les citoy ens soums à l'obligation du service militaire se-raient répartis entre deux armées : l'une ac-tive, l'autre territoriale. Voici de quelle fa-çon le service a été réglé par la commission : armée, active, service actif, 5 ans ; réserve, 4

Dans sa séance d'hier, la commission du travail des enfants dans les manufactures a décidé d'étendre aux petits ateliers les pres criptions de la loi de 1848. Jusqu'à dix ans Il sera interdit aux enfants de travailler travailler afin qu'ils puissent se soumettre à la loi sur l'instruction primaire. De 10 à 13 ans, les enfants ne pourront consacrer au travail plus de six heures, au delà de 13 ans, ils pour-ront travailler librement.

BETTEN QUECTIONENT dant à l'abrogation du décret d'octobre 1870, sur la Légion-d'Honneur ; et M. Bar-

1870, sur la Légion-d'Honneur; et M. Bardaux un autre rapport concluant au retrait du projet de loi règlant les dispositions provisoires relatives aux élections et à la révision des listes annuelles, et annoncant que le gouvernement a retiré le projet.

Un autre rapport supplémentaire de M. Delsol, sur le proposition de M. Courbet-Poulard, relative à la réduction du privilège des prométaires en cas de faillite, contient un projet de loi avant pour but de donner atisfaction au autendements présentés.

On discute aujourd'hui en 2º délibération la question de l'incompatibilité du mandat

la question de l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions salariées. C'est M. Berthand qui a pris le premier la pa-

Les bureaux se sont réunis avant l'ouver-ture de la séance publique, p ur nommer les membres de la commission chargée d'exami-ner le projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire. Voici les noms des 13 commissaires déjà élus. Il en reste encore deux à

1er bureau, (la nomination est renvoyée à 10° bureau, (la nomination est renvoyée à demain); — 2° bureau, de Gaslonde; — 3° Ricard; — 4° Ernouf; — 5° De Corcelle; — 6° ...; — 7° Delpit; — 8° l'abbé Juffré; — 9° Dupanloup; — 10° Richmond; — 14° Tailhand; — 12° Mercier-Lacombe; — 13° Keller; — 14° De Cumont; — 15° Garnot.

Dans le 9 bureau, où Mgr Dupanloup a té nommé commissaire par 27 voix coutre 5, la discussion a été, dit-on, pleine d'inté-rét. Mgr Dupanloup a fait un long tableau des usages en homeur avant 89, en matière de nomination d'instituteurs, lesquels, d'après le prélat, étaient la plupart du temps désignés par les pères de famille, en dehors de toute pression politique ou religieuse.

## Lettres de Versailles.

Versailles, le 3 janvier 1872.

La Chambre a repris aujourd'hui les discussions d'affaires Elle va aborder l'impôt sur les matières premières, qui soulève tant d'objections, mais auquel le gouvernement tient toujours avec le même acharnement. La lulte sera vive, mais le vote nous paraît devoir être favorable au projet. La Chambre a rejeté l'impôt sur le revenu en général; elle sera bien obligée d'accepter l'impôt sur les matières premières; car nous avons des échéances qui ne nous permettent aucun retard; it faut trouver de l'ar-

Tout se tient dans le projet du gou-vernement. Il repoussait l'impôt sur le revenu et le remplaçait par un impôt sur les matières premières. Du moment que l'Assemblée a rejeté avec lui le premier, il laudra bien avec lui admettre le second.

Pour nous, du reste, ces questions sont secondaires. Nous ne croyons pas que le salut de la France sorte de l'un ou de l'autre système. Il est ailleurs, dans un état social stable qui fasse renaître cette confiance dont nous avons besoin, qui nous rende la paix, le tra-vail, le crédit, sans lesquels tout demeure impuissant. Qu'importe à cette heure quelle sera la base des nouveaux impôts, quand sont mis en question tous les principes qui sont la base de la société!

Une chose nous frappe profondément dans l'attitude de cette Assemblée que nous avons nommée pour refaire France, C'est l'illusion où elle semble ètre sur notre véritable situation. Chacun semble se laisser vivre au jour le jour, sans s'apercevoir que nous descendons un courant fatal, sans se souvenir d'hier, sans songer à demain.

Les partis restent plantés dans leur immobilité respective, et les indécis qui flottent tantôt à gauche, tantôt à droite, semblent fixés plus que jamais dans leur incertitude. Ces derniers sont les plus nombreux. Il y a dans leur attitude quelque chose de maladif et d'impuissant,

caine, nous qui préférons le principe monarchique comme plus conforme aux nœurs de la France et plus utile à ses destinées. Mais ce que nous n'admettrons jamais, c'est un régime bâtard qui fusionnerait un peu de l'une et un peu de l'autre. La situation actuelle a cela de bon qu'elle obligera avant peu tout homme de bonne foi à se prononcer. Le régime des compromis a fait son temps et son œuvre, hélas! Les billevesées de Lafayette sont devenues des ridicules de comedie et ne séduisent plus que M.

Prudhomme! Il est bon de le répéter au début de cette année 1872, qui peut tout sauver ou tout perdre, car la situation est critique ; le grand malheur de l'Assemblée est de compteren son sein un aussi grand nombre de ces hommes indécis, flottants, sans principes pour base, sans solution pour but. Ils sont honnetes, je le veux bien; on les appelle conservateurs, je ne sais trop pourquoi, car ils ont jusqu'ici laissé choir tous les gouvernements qui s'appuyaient sur eux. Ils sont républicains à contre-cœur; monarchistes, ils voudraient l'être, mais avec qui? Ils le savent peut-être, mais ne l'osent dire ; ils attendent... A cela se borne leur rôle; mais pour cela nous ne pouvons les approuver, parce que nous aimons le « plein jour » et la fran-

Nous sommes à une époque où tout homme doit savoir choisir son drapeau et le tenir. Ce n'est pas la victoire qui nous préoccupe; depuis quarante ans, nous sommes vaincus, et, si nous avons à montrer des blessures, ce ne sont pas celles que nous avons faites, mais celles que nous avons reçues, ce qui nous tient au cœur, c'est l'honneur du combat!

Ce que je vous dis ici, vous le verrez se vérifier dans quelques jours. La loi sur l'enseignement primaire va se dis-cuter. La gauche le veut obligatoire, gratuite et laïque; la droite le veut tout simplement LIBRE. Entre elles, vous verrez se produire le parti des compromis qui voudra un peu d'obligatoire et de gratuit, pour concilier ce qui s'exclut. Nous n'aurons pas une bonne loi, car le parti des transactions est le plus fort, et il nous donnera un moven terme. -

### Informations-Nouvelles

Le ministre de l'Intérieur a envoyé, ces jours-ci, plusieurs dépèches aux préfets pour leur rapp ler que les élections du 7 janvier devaient être faites par le scrutin de liste et, par conséquent, le département tout entier devait y prendre part.

Le bruit s'était répandu, ces jours derniers, que Béziers avait été le théâtre d'événements graves. Il y a eu une rixe entre quelques habitants et des dragous prussiens de garde au théâtre, mais cela n'a pas eu de suite.

L'Ambassade russe fait démentir, par plusieurs journaux, le bruit d'après lequel sa cour aurait admis des officiers français dans

On prétend, dit la Patrie, que le duc d'Aumale serait dans l'intention d'entreprendre un voyage politique dans les départements du Centre et de l'Ouest.

La Patrie annonce également que le cabi-net de Bruxelles, si M. Thiers persiste à vouloir le départ de M. de Beyens, ministre belge à Paris, ne le remplacera pas.

On mande d'Ajaccio, que les comités électoraux sont organisés comme si le jour du scrutin était déjà fixé et que la proclamation de M. Rouher sera livrée à la publicité le 3

On annonce que parmi les nouveaux pro-jets présentés au Conseil fédéral allemand,

Quelques journaux ont annoncé que des mesures de rigueur avaient été prises par les autorités militaires allemandes, à la suite de faits regrettables survenus dans le départe-

ment des Ardennes.

Il est exact que des ordres avaient été donnés pour que certains corps de troupes fussent logés chez les habitants de la petite ville de Révin; meis après les explications qui ont été échangées à ce sujet, il a été décidé que ces troupes rentreraient le 4 janvier dans les casernes de Sedan. De plue, un individu qui avait été arrêté a été remis en liberté. liberté.

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Séauce du 4 janvier 1872.

A deux heures et demie la séance est ou-

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale

sont présents.
M. Thiers est aussi à son banc. M. Thiers est aussi à son banc. — M. Littré, le nouv el académicien, reçoit les fé-licitations des membres de l'extrème gau-che, les plus étrangers à la langue fran-

On s'entretient beaucoup dans les couloirs de la circulaire électorale de M. Vautrain, si habilement rédigée par M. Thiers.

M. Johnston dépose une proposition tendant à nommer une commission de quinze membres pour examiner la question de la dé-nonciation du traité de commerce avec l'An-L'honorable membre demande l'urgence.

M. Pouyer-Quertier dit que cette question du traité de commerce pourra être examinée dans la discussion du projet de loi sur les matières premières. Le gouverne-ment se propose de la traiter sous toutes ses

M.Princetcan (de Bordeaux) approuve

M. Clapier (de Marseille) parle dans le même sens que M. le ministre des finances. L'urgence est repoussée à une grande ma-

M. Schælcher dépose sur le bureau une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort. (Bruit.)

Une voix .- Envoyez-la aux membres de

La proposition, pour laquelle M. Schælcher ne juge pas à propos de demander l'urgence, est renvoyée à la commission d'initiative, cette commission des enterrements.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'impôt sur le revenu.

MM. Flottard et de Janzé présentent des contre projets qui sont repoussés. Deux contre-projets de MM. Raudot et

Péray sont renvoyés à la commission.

M. le Président. — Nous arrivions au

projet de la commission. (Ah! ah! Après une discussion assez confuse, l'As-semblée décide qu'elle s'occupera d'abord de la partie du projet de la commission qui établit un impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, à l'exception des rentes et fonds pu

ics français.

M. Guichard appuie le projet. Il est impossible de ne pas avoir recours à l'impôt mebilier : car la propriété immobilière est tellement surchargée qu'elle ne saurait faire davantage. Elle paye près du quart de son revenu. Il est juste que l'on appelle à son aide les ressources qui n'ont pas été encore atteintes. La propriété immobilière ferait eneore des sacrifices, si le salut du pays l'exi-geait; mais qu'on en demande d'abord à la partie de la fortune publique qui a toujours échappé à l'impôt. La est la véritable égalité, et c'est surtout sous la République qu'elle doit se manifester.

M. de Soubeyran combat le projet de la commission. Selon lui, l'impôt sur les valeurs mobilières doit beaucoup nuire au crédit de la France et charger indirectement la propriété foncière. Quel est le principal besoin de cette propriété? Les capitaux! Si on les effraye, si on les éloigne, la terre souf-frira. Plus les capitaux abondent, plus la terre rapporte : c'est ce qu'on voit dans le département du Nord. Il faut, dit l'orateur, département du Nord. Il faut, dit l'orateur, des capitaux pour faire les chemins de fer. Quelle est la propriété qui profite le plus des chemins de fer ? La propriété foncière. Vous allez frapper les chemins de fer par votre impôt; vous empêcherez les nouvelles entreprises. Qui en souffrira ? La propriété foncière.

être frappées. Qu'aucune a'échappe à ses investigations.

M. Duvergier de Mensanc est d'avis que l'impôt mobilier atteindra le travail, et surtout le travail pauvre qui a besoin du crédit et du principe d'association. On mettra ainsi l'industrie nationale en état d'inmettra ainsi i industre nations étrangères L'o-rateur craint de voir les capitaux français émigrer sans tambour ni trompette. (Oh. oh. ! — Rires.) L'orateur croit avoir mis la discusnion dans sa voie logique; et sur ce mot, il quitte la tribune au milieu de nouveaux

M. Raudot parle dans le meme sens que MM. Guichard et Gillon. Si l'on fait peser tout l'impôt sur la terre, on empéchera tou-tes les améliorations et tous les progrès. Le capital-argent doit payer comme le capital-

L'orateur demande qu'une entente s'établisse entre le gouvernement et la commis-sion pour l'adoption d'une rédaction commune

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dit que l'Assemblée à repoussé l'im-pôt général sur le revenu, parce qu'il constituerait un système vexatoire et inquisitorial. Or, le projet de la commission est entaché du même vice, et voilà pourquoi le gouvernement

Dans son projet de budget pour 1872, le gouvernement croit avoir trappé les valeurs mobilières de manière à rendre l'impôt acceptable. Cependant,il n° se refuse pas à un cessai de conciliation. Il demande,en conséquence, que son projet soit renvoyé à la commission, et il sera très heureux de pouvoir s'entendre avecelle. s'entendre avecelle.

M. Benoist-d'Azy. — La commission

ne s'y oppose pas. L'Assemblée renvoie à la commission, com-me à son ordinaire, les articles du budget de 1872 qui ont trait à l'impôt sur les valeurs mobilières.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 4 janvier 1872.

La séauce est ouverte à deux heures et

Il est procédé au tirage mensuel des bu-

L'ordre du jour appelle ensuite la deuxième délibération sur la proposition de M. Princeteau relative à l'interdiction de toutes

Princeteau relative à l'interdiction de toutes fonctions publiques salariées aux membres de l'Assemblée nationale.

La commission a amendé cette proposition de manière à lui enlever son caractère trop absolu; nous ferons connaître au cours de la

discussion les modifications introduites.

M. le président. — M. Bertauld à la

parole contre la proposition.

M. Bertauld, professeur à la Faculté de droit de Caen. — Oui, dit-il, je suls de l'avis de l'honorable auteur de la proposition lorsqu'il dit que la députation ne doit pas etre un passeport pour entrer dans les fouc-tions publiques.

Mais je ne voudrais pas qu'on allat jus-

qu'à nous protéger contre nous-mêmes et que l'on représentat l'Assemblée nationale comme une arène de compétitions où tout le monde est en proie à la fièvre de l'ambition et de l'avancement. Un ministre de la monarchie de juillet disait à ses électeurs : « Vous sen-tez-vous corrompus ? Moi, je vous dirai, messieurs, vous sentez-vous corruptibles? (Bruit et rires.) Pour ma part, je réponds! Non. (Ah! ah!) Croy ez-moi, messieurs, ne nous infligeons pas une injure qui serait une

Mais non-seulement, messieurs, la proposition est injuste et oppressive, mais encore elle est insuffisante. En effet, est ce qu'elle nous empecherait de chercher, pour nos fils, pour nos gendres, des suppléments d'établis-sements et de dots! (Oh! oh!)

Est-ce qu'elle peut apporter un obstacle au népotisme ? Est-ce qu'il n'y a pas là encore un danger?

Et puis, examinez les amendements de la commission! que d'anomalies! Vous nous empêchez d'être conseillers d'Etat, procureurs généraux, et vous nous permettez d'être am-bassadeurs! La diplomatie est un jalon par-lementaire, et la magistrature un fruit dé-

Et cependant que d'avantages u'a pas déjà le diplomate sur le magistrat! Un diplomate mander de mont travailler librement.

M. de Rémusat, accompagné de M. de Clerq.
Tun des plénipotentiaires de Francfort, s'est miner le projet de loi portant approbation de la convention additionnelle, conclue, il y a que chose de maladif et d'impuissant, caractère réel de ce gros parti sans opinions qu'on nomme en France le parti conservateur, qui accepte tout et garde de miner le projet de loi portant approbation de la convention additionnelle, conclue, il y a quelles que soient sa provenance et sa valeur. L'exclusion s'applique aussi aux billets tout, comme ll'eunuque, mais aussi qui ne crée rien, comme lui. Troupe vulgaire de gens qui ne voient jamais que le côté présenté des observations, notamment en ce présenté des observations, notamment en ce présenté des observations, notamment en ce production de caractère réel de ce gros parti sans opinions qu'un comme en France le particule le l'Alsace chemins de fer ? La propriété qui profite le plus des chemins de fer ? La propriété foncier. Vous enlieur dans un salon, en un jour, comme en sallez frapper les chemins de fer ? La propriété qui profite le plus des chemins de fer ? La propriété qui profite le plus des chemins de fer ? La propriété qui profite le plus des chemins de fer ? La propriété foncier. Vous enlieur fundament alle displomate sur le magistrat ! Un diplomate chemins de fer ? La propriété foncier. Vous enlieur fundament alle displomate chemins de fer ? La propriété foncier. L'exclusion s'applique aussi aux billets tout, comme l'eunuque, mais aussi qui ne crée rien, comme lui. Troupe vulgaire de paper monnaie étranger, qui accepte tout et garde convention additionnelle, conclue, il y a dependant s'exclusion de le diplomate chemins de fer ? La propriété qui profite le l'Alsace chemins de fer ? La propriété foncier. Vous en pécherez les nouvelles que les magistrat ! Un diplomate chemins de fer ? La propriété qui profite le l'Alsace chemins de fer ? La propriété qui profite le l'Alsace chemins de fer ? La propriété qui profite le l'Alsace chemins de fe